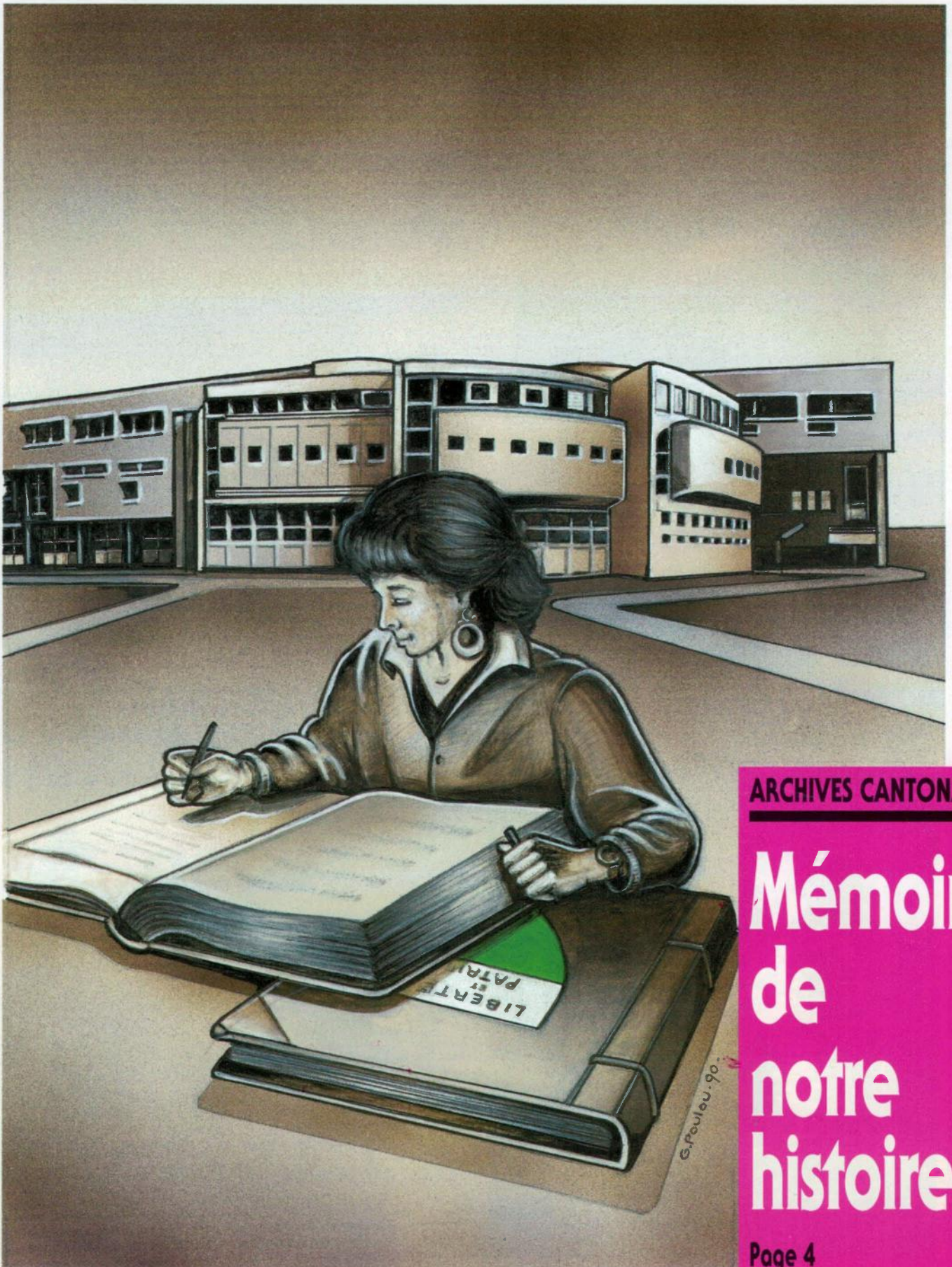


Perspectives

No 3 MAI 1990



ARCHIVES CANTONALES

Mémoire de notre histoire

Page 4

LES ARCHIVES CANTONALES MÉMOIRE DE NOTRE HISTOIRE

Le Guide des Archives cantonales vaudoises

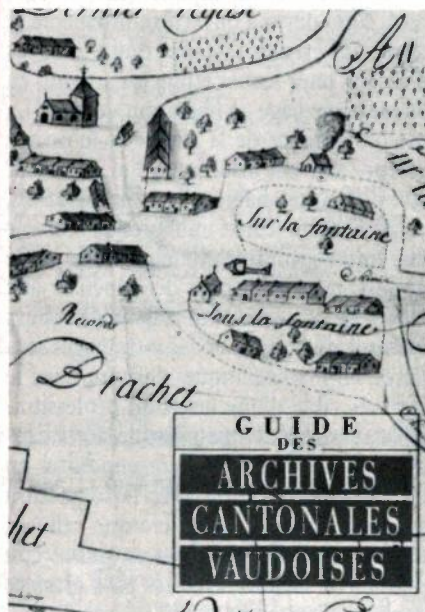
Texte de 144 pages, complété d'un index des noms propres et des matières très complet, d'une bibliographie et d'une abondante iconographie, autant de fenêtres ouvertes sur le bâtiment des Archives, son équipement, ses activités, comme sur les documents très variés qu'il abrite. Son but principal ? Orienter le public en lui montrant ce qu'il peut s'attendre à trouver aux Archives, comment il doit procéder pour obtenir ce qu'il désire consulter, mais aussi présenter les diverses prestations qu'offre le personnel de la Mouline.

Sa partie principale décrit les inventaires, leur structure, donne un aperçu de leurs origines. Au travers d'un texte simple, avant tout descriptif, pratique, se profilent tout de même quelques temps forts de l'histoire de ces vénérables documents, qui sont autant d'éléments constitutifs de notre histoire.

Que sont les Archives cantonales vaudoises ?

Cette institution doit garder les actes qui ont été produits par l'Etat de Vaud et les documents que celui-ci a reçus par la tradition historique, soit la transmission légitime d'une souveraineté à l'autre; elle doit d'autre part recevoir les papiers et témoignages pouvant illustrer l'histoire de la terre vaudoise, de quelque provenance qu'ils viennent.

Les Archives sont liées à la notion d'Etat, ou à celle d'une puissance économique ou sociale; les royaumes de l'Antiquité, de la Babylonie à l'Egypte, en ont déjà créés. En toute modestie, l'Etat de Vaud est bien habilité, lui aussi, à gérer ses affaires comme les plus grands ou les plus vénérables et ses archives occupent en importance et en qualité un rang



très honorable parmi celles des cantons de la Confédération.

A la première mission de l'institution, celle de conserver sans limite dans le temps des documents qui prouvent l'existence de l'Etat et témoignent de ses multiples activités, s'est ajoutée une nouvelle responsabilité: accueillir toutes les autres sources de la connaissance historique, les protéger et promouvoir leur diffusion. Tâche complexe, dont les différents aspects ne s'accordent pas toujours entre eux. Conserver le plus longtemps possible pourrait signifier ne plus ouvrir, ne plus manipuler, ne plus exposer à la lumière; étudier à fond peut appeler à la rescousse la photographie, la lampe de Wood (à rayons ultra-violet), la mensuration, toutes activités qui, d'une manière ou d'une autre, portent atteinte à l'intégrité du document. Mais est-il un champ

des œuvres humaines qui n'ait pas ses contradictions ?

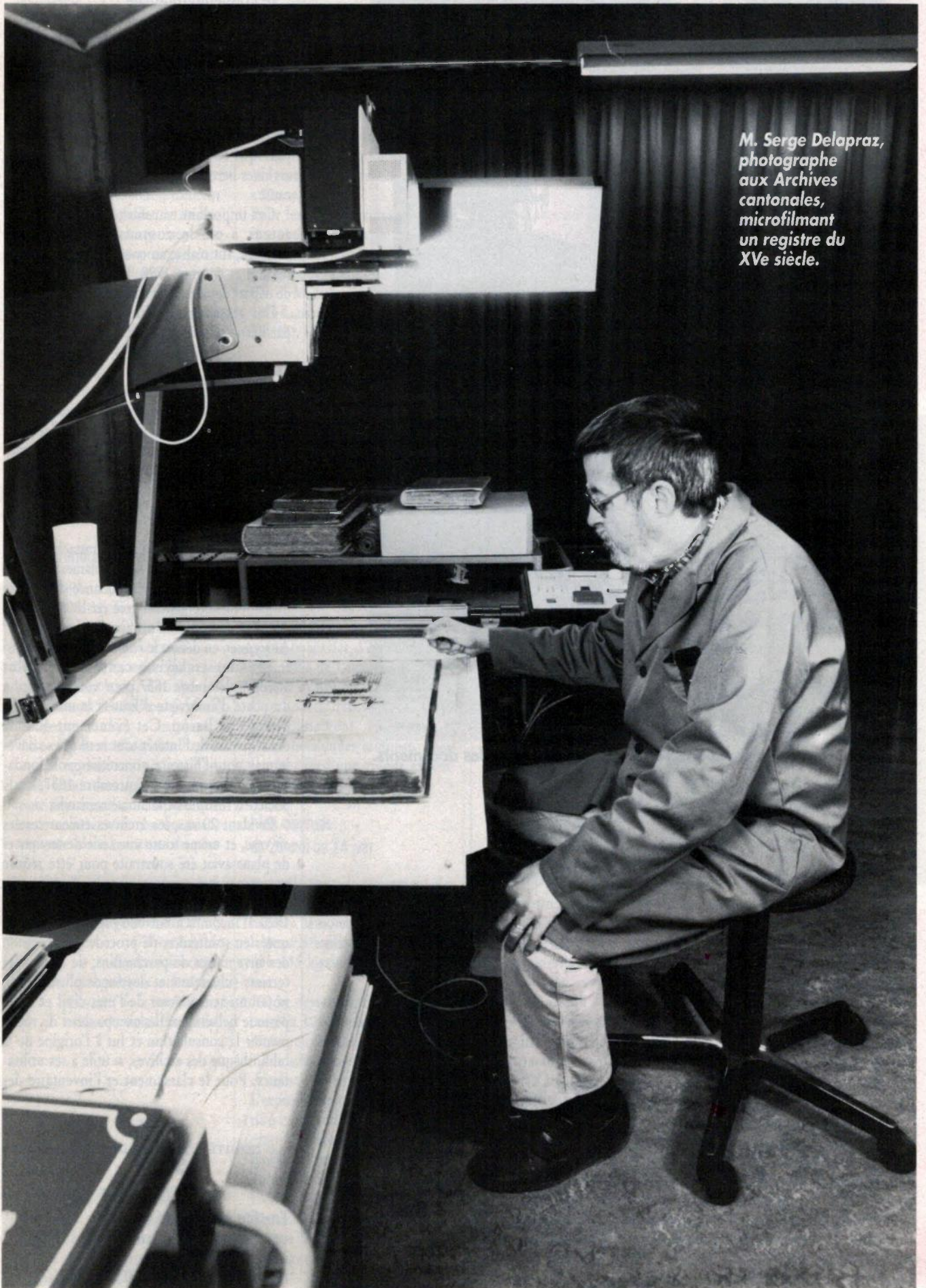
Histoire des Archives cantonales

La documentation conservée aux Archives cantonales couvre un millénaire et représente environ 18 km linéaires de rayonnages. Bien qu'inégale suivant la période et le sujet, elle constitue un apport essentiel à la connaissance de notre passé dans de multiples domaines et contribue ainsi à une meilleure compréhension de notre présent.

Le support le plus ancien est le parchemin, dont l'utilisation se prolonge jusqu'au XIXe siècle. Il se présente sous forme de feuillets de dimensions variées, parfois cousus les uns à la suite des autres ou reliés en volumes. Le papier apparaît au XIVe siècle et va progressivement remplacer le parchemin. Aujourd'hui, on a également recours à des procédés de substitution tels que la photographie, le microfilm ou la microfiche. Leur inconvénient, à l'instar de certains papiers contemporains, est que leur stabilité n'est pas assurée et que leur fragilité rend leur conservation aléatoire à moyen ou long terme.

Les archives anciennes

Les premiers fonds regroupent les reliquats des archives des anciennes seigneuries ecclésiastiques et laïques depuis le Xe siècle. De caractère essentiellement temporel, ces documents sont liés pour la plupart à l'administration de biens (dons, achats, ventes, échanges, testaments, etc.) et ont souvent été conservés en vue de la légitimation juridique de la possession de ceux-ci. Quant aux pièces relevant spécifiquement du domaine spirituel, elles ont presque toutes disparu; après l'introduction de la Réforme, elles ont été considérées



*M. Serge Delapraz,
photographe
aux Archives
cantonales,
microfilmant
un registre du
XVe siècle.*



Un dépôt d'archives à la Mouline: rigueur du classement et protection maximale des documents.

récentes au premier étage de la maison du Grand-Air à Moudon ! On se mit donc en quête d'une autre solution à partir de 1971. Après avoir envisagé diverses possibilités, on décida de construire un nouveau bâtiment sur le terrain de la Mouline à Chavannes. Le Grand Conseil accorda le crédit de construction en 1982 et les Archives pouvaient emménager dans leurs nouveaux locaux en 1985. Le transfert, qui prit tout le premier trimestre, devenait urgent, car il n'y avait plus de place disponible tant au Maupas qu'à Moudon; il fallait retenir les versements ! Depuis lors, les Archives engrangent bon an mal un environ un kilomètre linéaire de documents par année... Mais elles disposent pour la première fois d'un bâtiment spécifiquement conçu pour elles.

A la Mouline: mariage du passé et du présent

Après l'approche des documents, après celle du personnel au service des archives, après une brève histoire, décrivons sommairement le bâtiment qui les abrite.

Construit sur le terrain de la Mouline, non loin du confluent de la Mèbre et de la Sorge, à Chavannes-près-Renens, il a reçu les Archives cantonales venant de Lausanne et de Moudon, de janvier à mars 1985, et fut ouvert au public le 15 avril 1985.

Une partie septentrionale de 26 000 m³ environ offre aux documents les commodités et les garanties élémentaires de conservation: 36 000

mètres de rayonnages, des locaux protégés de la lumière, assurant une régularité de température (15 à 18°) et d'ambiance hygrométrique (46 à 54 % d'humidité relative) aussi constante que possible tout au long de l'année.

Une partie orientée au midi, de 11 000 m³, apporte air et lumière naturels aux différents travailleurs: les lecteurs, les conservateurs et les techniciens qui soignent les documents aux divers stades de leur vie et de leur utilisation.

Le bâtiment a été voulu trapu, bien accroché au terrain, de façon à éviter tout gaspillage d'énergie. A cet égard, les résultats de cinq ans d'exploitation sont parfaitement concluants.

Mission des Archives et délais de consultation

Elles veillent à conserver les documents d'archives appartenant ou confiés à l'Etat et à ce qu'aucun document historique de valeur se trouvant en possession des communes, d'institutions privées ou de particuliers ne coure le risque d'être perdu.

Elles dressent en outre l'inventaire des documents et proposent aux institutions privées ou aux particuliers toutes mesures utiles à leur conservation et, s'il y a lieu, leur dépôt ou leur don aux Archives cantonales.

Elles reçoivent, en don ou en dépôt, les documents présentant un intérêt historique évident que des communes, des institutions privées, des familles ou des particuliers désirent leur remettre.

Elles sont chargées d'inspecter périodique-

ment les archives particulières des diverses autorités cantonales ou communales.

Elles sont chargées enfin de faciliter la consultation des fonds et la restauration des documents.

Les Archives cantonales veillent à ce que la consultation des archives ne s'oppose pas à la protection de la sphère privée. C'est pourquoi les documents officiels ou privés, donnés ou déposés, datant de moins de 50 ans ne sont, en principe, pas communiqués aux lecteurs. Les documents relevant du Département de justice et police et de l'ordre judiciaire, ainsi que ceux de l'état civil, sont soumis à un délai de réserve de 100 ans.

Les fonds privés sur lesquels le déposant désire conserver un droit de regard, sont soumis aux conditions particulières fixées par le contrat de dépôt.

Que deviennent les archives de l'administration cantonale ?

En un peu moins de deux siècles, l'administration cantonale s'est vu confier des tâches de plus en plus élargies, diverses et complexes. Il a fallu, au cours du temps, multiplier les services et offices, modifier la composition des départements, voire en créer un nouveau, comme ce fut le cas en 1970. Cette évolution a aussi eu pour conséquence la production d'une masse croissante de documents en tous genres, qui se présentent sous la forme de dossiers, registres, onglets, etc.

Devenus, au fil des ans, inutiles à l'administration courante, ces documents s'entassent tant bien que mal, dans les caves ou les combles des nombreux services qui les ont produits. Et il faut, de temps à autre, faire de la place... Mais pas n'importe comment.

C'est alors que les responsables des services, comme ils en ont l'obligation légale, font appel aux Archives cantonales. Ces fonds peuvent varier entre quelques dizaines et plus de trois cents mètres linéaires. L'organisation et les frais de démantèlement incombent au service versant. Ce dernier contacte une entreprise de transport qui dispose du personnel, véhicule et matériel adéquat (palettes, cartons, bacs). Présent au local de départ, l'archiviste indique l'ordre dans lequel les cartons et volumes doivent être enlevés et chargés.

A la Mouline, on n'engrange pas de poussière supplémentaire ! C'est pourquoi, avant la mise en place de nouvelles archives – en particulier celles qui proviennent de caves et galetas des administrateurs cantonales – le coup d'aspirateur est de rigueur. Il arrive aussi que le dépoussiérage se fasse avant le transfert par les soins du service versant.

Alignées dans le couloir d'accès aux dépôts, les palettes sont vidées l'une après l'autre et les documents numérotés sont placés selon l'ordre prévu avant le transport. Souvent, une équipe d'auxiliaires est requise pour ce travail, mais les archivistes, eux, mettent toujours la



Pierre-Antoine Baron, premier archiviste d'état de 1838 à 1864.



Cadre bucolique et recherche architecturale: le bâtiment de la Mouline, réalisation de l'Atelier Cube à Lausanne.

documents savoyards, il fut assisté des professeurs Ernest Grégoire et Jean-Joseph Hisely.

Son successeur Aymon de Crousaz poursuivit ce travail et s'occupa en outre de classer les documents postérieurs à 1803. Il réceptionna la belle collection des registres notariaux qui furent déposés au château de Chillon en 1866, puis transférés au pénitencier de Lausanne en 1898 où ils demeurèrent plus de 10 ans avant de rejoindre le beffroi de la cathédrale. Il accueillit également les registres paroissiaux contenant l'état civil antérieur à 1821. C'est encore sous son long règne de 45 ans que se développa le service de la correspondance. Son décès en 1909 marqua le début d'une période de 33 ans d'intérim dans la direction des Archives.

Le Conseil d'Etat voulut en effet mettre cette circonstance à profit pour réorganiser le service et ne nomma le sous-archiviste Alfred Millioud qu'à titre intérimaire à la direction. Il désigna dans ce but une commission spéciale composée des historiens Georges Favéy, Benjamin Dumur et Edmond Rossier, mais Millioud démissionna en décembre 1913. Nommé en février 1914, Bernard de Cérenville mourut déjà en mars 1915. Une nouvelle commission technique fut alors mise sur pied; elle était composée de Georges Favéy, Charles Gilliard et Maxime Reymond, ce dernier devenant directeur intérimaire pour 27 ans...

1915 marque une date charnière dans l'his-

toire des Archives cantonales avec le renouvellement du personnel, l'adoption d'un nouveau règlement régissant notamment la consultation des documents, la surveillance des archives des départements et des communes et l'adoption d'un plan de classement qui réorganisait complètement les fonds existants en les répartissant en séries déterminées par les lettres sélectives A à M. Un intense labeur de reclassement et de rédaction d'inventaires fut alors entrepris. Il eut pour résultat de mettre d'indispensables outils de travail à la disposition des chercheurs. Par la suite, Louis Junod leur ajouta des fichiers alphabétiques et méthodiques. Toutefois, l'immensité de la tâche était telle que certaines séries, notamment celle des parchemins, sont aujourd'hui encore inachevées.

C'est à la retraite de Maxime Reymond que la situation se normalisa à la direction des Archives avec la nomination de Louis Junod en 1942. Le demi-siècle qui a suivi a été placé sous le signe de la croissance dans toutes les directions: accroissement considérable des fonds, ouverture de nouvelles séries d'archives, augmentation et diversification du personnel, multiplication des lecteurs... et intensification du service auprès des communes. La conséquence logique de cette croissance a été les deux déménagements de l'institution en 1956 et 1985.

Précisons que les Archives ont dépendu du Département de justice et police avant d'être

rattachées à celui de l'instruction publique et des cultes en 1900.

De la Cathédrale à la Mouline

Logées dans le beffroi de la cathédrale en 1799, les archives se sont vite trouvées à l'étroit. En 1866 déjà, il avait fallu installer les registres notariaux à Chillon. La question de place se posait de manière cruciale depuis longtemps lors de l'aménagement de dépôts dans les sous-sols du Collège scientifique cantonal en 1929, puis dans les combles de la maison Levade en 1941.

On pensa trouver la solution lorsqu'un garde-meubles relativement récent devint disponible à la rue du Maupas 47 à Lausanne. Après les transformations nécessaires, la salle de travail fut ouverte en 1955 et le déménagement des fonds dura tout l'hiver 1955-1956. La salle de travail présentait une amélioration particulièrement intéressante en offrant davantage de places de consultation et de lumière. Relevons en effet que jusqu'en 1915, la consultation des documents s'effectuait dans les dépôts, puis dans le bureau des Archives sis dans la maison dite «des concierges», transféré en 1919 dans le bâtiment du Département de l'instruction publique et des cultes à la place de la Cathédrale 4, avec l'inconvénient d'être séparé des dépôts.

Cette réalisation se trouva cependant vite insuffisante: dès 1959, on installait des séries



Un dépôt d'archives à la Mouline: rigueur du classement et protection maximale des documents.

récentes au premier étage de la maison du Grand-Air à Moudon ! On se mit donc en quête d'une autre solution à partir de 1971. Après avoir envisagé diverses possibilités, on décida de construire un nouveau bâtiment sur le terrain de la Mouline à Chavannes. Le Grand Conseil accorda le crédit de construction en 1982 et les Archives pouvaient emménager dans leurs nouveaux locaux en 1985. Le transfert, qui prit tout le premier trimestre, devenait urgent, car il n'y avait plus de place disponible tant au Maupas qu'à Moudon; il fallait retenir les versements ! Depuis lors, les Archives engrangent bon an mal un environ un kilomètre linéaire de documents par année... Mais elles disposent pour la première fois d'un bâtiment spécifiquement conçu pour elles.

A la Mouline: mariage du passé et du présent

Après l'approche des documents, après celle du personnel au service des archives, après une brève histoire, décrivons sommairement le bâtiment qui les abrite.

Construit sur le terrain de la Mouline, non loin du confluent de la Mèbre et de la Sorge, à Chavannes-près-Renens, il a reçu les Archives cantonales venant de Lausanne et de Moudon, de janvier à mars 1985, et fut ouvert au public le 15 avril 1985.

Une partie septentrionale de 26 000 m³ environ offre aux documents les commodités et les garanties élémentaires de conservation: 36 000

mètres de rayonnages, des locaux protégés de la lumière, assurant une régularité de température (15 à 18°) et d'ambiance hygrométrique (46 à 54 % d'humidité relative) aussi constante que possible tout au long de l'année.

Une partie orientée au midi, de 11 000 m³, apporte air et lumière naturels aux différents travailleurs: les lecteurs, les conservateurs et les techniciens qui soignent les documents aux divers stades de leur vie et de leur utilisation.

Le bâtiment a été voulu trapu, bien accroché au terrain, de façon à éviter tout gaspillage d'énergie. A cet égard, les résultats de cinq ans d'exploitation sont parfaitement concluants.

Mission des Archives et délais de consultation

Elles veillent à conserver les documents d'archives appartenant ou confiés à l'Etat et à ce qu'aucun document historique de valeur se trouvant en possession des communes, d'institutions privées ou de particuliers ne coure le risque d'être perdu.

Elles dressent en outre l'inventaire des documents et proposent aux institutions privées ou aux particuliers toutes mesures utiles à leur conservation et, s'il y a lieu, leur dépôt ou leur don aux Archives cantonales.

Elles reçoivent, en don ou en dépôt, les documents présentant un intérêt historique évident que des communes, des institutions privées, des familles ou des particuliers désirent leur remettre.

Elles sont chargées d'inspecter périodique-

ment les archives particulières des diverses autorités cantonales ou communales.

Elles sont chargées enfin de faciliter la consultation des fonds et la restauration des documents.

Les Archives cantonales veillent à ce que la consultation des archives ne s'oppose pas à la protection de la sphère privée. C'est pourquoi les documents officiels ou privés, donnés ou déposés, datant de moins de 50 ans ne sont, en principe, pas communiqués aux lecteurs. Les documents relevant du Département de justice et police et de l'ordre judiciaire, ainsi que ceux de l'état civil, sont soumis à un délai de réserve de 100 ans.

Les fonds privés sur lesquels le déposant désire conserver un droit de regard, sont soumis aux conditions particulières fixées par le contrat de dépôt.

Que deviennent les archives de l'administration cantonale ?

En un peu moins de deux siècles, l'administration cantonale s'est vu confier des tâches de plus en plus élargies, diverses et complexes. Il a fallu, au cours du temps, multiplier les services et offices, modifier la composition des départements, voire en créer un nouveau, comme ce fut le cas en 1970. Cette évolution a aussi eu pour conséquence la production d'une masse croissante de documents en tous genres, qui se présentent sous la forme de dossiers, registres, onglets, etc.

Devenus, au fil des ans, inutiles à l'administration courante, ces documents s'entassent tant bien que mal, dans les caves ou les combles des nombreux services qui les ont produits. Et il faut, de temps à autre, faire de la place... Mais pas n'importe comment.

C'est alors que les responsables des services, comme ils en ont l'obligation légale, font appel aux Archives cantonales. Ces fonds peuvent varier entre quelques dizaines et plus de trois cents mètres linéaires. L'organisation et les frais de démantèlement incombent au service versant. Ce dernier contacte une entreprise de transport qui dispose du personnel, véhicule et matériel adéquat (palettes, cartons, bacs). Présent au local de départ, l'archiviste indique l'ordre dans lequel les cartons et volumes doivent être enlevés et chargés.

A la Mouline, on n'engrange pas de poussière supplémentaire ! C'est pourquoi, avant la mise en place de nouvelles archives – en particulier celles qui proviennent de caves et galetas des administrateurs cantonales – le coup d'aspirateur est de rigueur. Il arrive aussi que le dépoussiérage se fasse avant le transfert par les soins du service versant.

Alignées dans le couloir d'accès aux dépôts, les palettes sont vidées l'une après l'autre et les documents numérotés sont placés selon l'ordre prévu avant le transport. Souvent, une équipe d'auxiliaires est requise pour ce travail, mais les archivistes, eux, mettent toujours la

Session première

Séance du 14. avril 1803.

Decret

Le Grand conseil du Canton de Vaud

Decrète

Decret pour la nomination du Grand conseil au Ministre de la République Française en Helvétie, le premier Decret de ce genre, ou le priant de le mettre sous les yeux de son Gouvernement.

Le Petit conseil immédiatement après la nomination adressa au Ministre de la République Française en Helvétie, le premier Decret de ce genre, ou le priant de le mettre sous les yeux de son Gouvernement.

Sur la proposition de la Commission, le Grand conseil a adopté un Decret invitant le Petit conseil à adresser des remerciemens aux Membres des autorités Françaises, qui ont coopéré sous les auspices du Premier conseil à l'acte de Médiation.

Decret

Le Grand conseil du Canton de Vaud

Decrète

Decret de reconnaissance aux Membres des autorités Françaises qui ont coopéré sous les auspices du Premier conseil à l'acte de Médiation, la renaissance du Souverain Vaudois, pour les travaux auxquels ils ont dû se livrer, & pour leurs résultats.

Le Petit conseil exprime aux Membres des autorités Françaises qui ont coopéré sous les auspices du Premier conseil à l'acte de Médiation, la reconnaissance du Souverain Vaudois, pour les travaux auxquels ils ont dû se livrer, & pour leurs résultats.

Decret sur les indemnités des Membres du Petit conseil, & les conditions d'éligibilité. Ce Decret a été adopté.

La Commission a proposé un Decret déterminant les indemnités des Membres du Petit conseil, & les conditions d'éligibilité. Ce Decret a été adopté.

Decret

Le Grand conseil du Canton de Vaud

Decrète

Decret sur les indemnités des Membres du Petit conseil, & les conditions d'éligibilité. Ce Decret a été adopté.

- 1°. Les indemnités des Membres du Petit conseil, sont fixées à deux mille quatre cent francs par année.
- 2°. Le Petit conseil règle provisoirement les frais & les indemnités de ses Bureaux. Le Grand conseil les approuve ou les rejette dans sa prochaine session.
- 3°. Le Petit conseil élu, tient sa première séance, sous la direction du premier Membre nommé, & procède à la nomination de son Président.
- 4°. Les Cercles de sang & d'alliance ou ligne ascendante & descendante, & dans la ligne collatérale les Cercles de sang & d'alliance, jusques & compris les Jures de Gromain, ne peuvent être en même temps, membres du Petit conseil.

Après la diffusion & l'adoption de Decret ci dessus, le Président fait lire l'acte de la Commission qui concerne le Petit conseil, & les conditions d'éligibilité.

- Art. 1. Les membres du Petit conseil doit être :
- (a) membre du Grand conseil cantonal.
 - (b) Propriétaire, ou fermier, ou créancier hypothécaire, de neuf mille francs en fruits.
- Art. 2. Les Membres élus au Petit conseil, qui n'auront pas déjà fait passer leurs propriétés foncières ou hypothécaires de 1800, ou plus, devront la faire devant une Commission nommée ad hoc par le Grand conseil.
- Art. 3. Le Président avait rassemblé que les trois premiers membres qu'elle aura élus

Dans sa séance inaugurale du 14 avril 1803, le Grand Conseil décrète un message de reconnaissance à Napoléon Bonaparte pour avoir instauré sa Médiation.

main à la pâte... Ainsi, les fonds en provenance des administrations cantonales s'alignent les uns après les autres sur un système de rayonnages réglables selon la dimension des cartons et des registres. Les documents que les services et offices publics produisent depuis 1803 et qui sont déposés aux Archives cantonales occupent plus de 10 km de rayonnages. Une partie de cette masse a déjà été inventoriée; elle est librement consultable en salle de travail. Une autre partie est arrivée à la Mouline classée, avec un bordereau ou un inventaire plus ou moins détaillé, ou encore, accompagnée de registres de procès-verbaux qui renvoient directement aux dossiers; elle n'est que bien partiellement consultable, les dossiers n'ayant, pour la plupart, pas atteint la limite de libre consultation de 50 ou 100 ans.

Il reste néanmoins un gros travail sur des fonds importants et le rythme soutenu des arrivages, depuis 5 ans, met chaque année un peu plus de pain sur la planche des archivistes. Les historiens et chercheurs, eux, sont encore loin d'avoir épuisé la matière actuellement à leur disposition. La salle de lecture leur réserve encore de beaux jours.

Les fonds privés

Si les Archives cantonales ont pour fonction première d'abriter les documents de source officielle en provenance de l'administration, elles ont également pour mission d'accueillir les fonds d'origine privée que leurs détenteurs acceptent de déposer chez elles. Il peut s'agir aussi bien de pièces isolées que de séries complètes d'archives émanant tant de personnes individuelles ou de familles que de sociétés ou d'entreprises qui ont pris conscience de la valeur du patrimoine en leur possession et en souhaitent la conservation dans les meilleures conditions.

Ces fonds privés enrichissent et complètent heureusement les diverses séries officielles. Couvrant les domaines les plus variés du Moyen Âge à nos jours, ils leur apportent bien souvent un éclairage absent des fonds publics. C'est le cas en particulier de toutes sortes de sociétés: locales ou cantonales d'étudiants, de bienfaisance, de loisirs, professionnelles, sportives, etc. - sans parler des partis politiques. Il convient de mentionner aussi l'apport précieux des archives d'entreprises commerciales ou industrielles, d'architectes ou d'autres professions indépendantes: en matière économique, les dépôts publics sont souvent bien avarés d'informations. Quant aux archives de familles, elles révèlent parfois des aspects curieux ou inattendus de la vie quotidienne.

Ce secteur, qui a pris son essor au cours du XXe siècle, occupe une part de plus en plus importante au sein des Archives cantonales dont il est l'un des fleurons. En perpétuelle augmentation, il mesure environ 1'500 mètres linéaires aujourd'hui.

Le statut des fonds privés varie selon les cas.

Les uns ont été donnés ou achetés; devenus propriété des Archives cantonales, ils sont donc traités sur le même pied que les fonds publics. Les autres ont fait l'objet d'un dépôt et appartiennent par conséquent toujours à leurs propriétaires. Les conditions de consultation sont alors régies par une convention signée par les parties; elle précise si l'accès est libre ou soumis à des restrictions; suivant le cas, l'autorisation du déposant ou celle du directeur peut être nécessaire. Cette précision figure normalement en tête de l'inventaire particulier.

Au départ, les fonds privés étaient simplement classés sous la cote Bt 51. Ils s'y trouvaient si nombreux qu'il fallut ouvrir pour eux en 1960 une série particulière portant la lettre générique «P». Ils s'y trouvent rangés selon l'ordre alphabétique, chacun portant le nom du déposant ou celui de son objet principal. Mais l'ampleur des nouveaux versements en une quinzaine d'années fut telle qu'il devint impossible de prévoir la place nécessaire pour les nouvelles insertions. On en arriva ainsi à créer une nouvelle série en 1979 où les fonds prennent place au fur et à mesure de leur entrée. Désormais, les fonds privés sont classés sous la cote «PP» suivie du numéro d'ordre de leur enregistrement. Un fichier alphabétique permet de retrouver aisément le fonds désiré.

Le dépôt de ces fonds est gratuit, quel que soit leur statut. C'est là l'une des prestations des Archives cantonales qui les aide à tenir leur rôle prévu par la loi du 19 septembre 1978 sur les activités culturelles.

Un service de sauvegarde

Les fonds privés constituent une part essentielle de notre patrimoine et il vaut la peine de veiller à leur conservation. Les Archives cantonales sont prêtes à accueillir gratuitement ceux qui leur sont proposés, à les classer et à en dresser un inventaire.

Les personnes, familles, sociétés, institutions et entreprises qui souhaitent déposer leurs archives peuvent prendre contact avec les Archives cantonales vaudoises, rue de la Mouline 32, 1022 Chavannes-près-Renens (021/692.35.11).

Si le désir en est exprimé, une convention de dépôt sera dressée pour définir les conditions de consultation.

Restaurons nos documents

«Alerte, livres à l'agonie» titrait *24 Heures* le 15 janvier 1990.

Non seulement les livres, mais également les documents d'archives sont menacés de toutes sortes de maux ou calamités: incendie, inondation, locaux mal ventilés, déprédations par des consultants peu soigneux voire malveillants. Moisissures, déchirures, des maux à soigner. Les papiers et parchemins qui nous parviennent mal en point sont alors confiés à

leur médecin, en l'occurrence notre relieuse-restauratrice.

Il faudra désinfecter les documents portant des traces de moisissures: elles peuvent se redévelopper à tout moment. Un renforcement des papiers par encollage de papier japon (au pH neutre bien sûr!) et avec de la colle tout aussi neutre sera également nécessaire. Les mêmes matériaux serviront à réparer des déchirures. Tout ce travail est délicat et de telles réparations doivent être faites de manière réversible: pas de colle synthétique dans un atelier de restauration: les archives ont déjà payé un lourd tribut à la bande adhésive!

D'anciens registres ont également besoin de soins: il faudra les recoudre, les relier à nouveau, tout en respectant le travail des artisans d'autrefois: on ne remplace pas une reliure en cuir par une reliure pleine toile.

Les registres à réparer sont nombreux: on ne chôme pas à l'atelier de reliure.

Un «grenier de l'histoire» qui nourrit la recherche: l'utilisation des archives

Conservées et utilisées à des fins essentiellement juridiques et administratives jusqu'à la fin du XVIIIe siècle, les archives perdirent peu à peu, au cours du XIXe siècle, cette fonction première, cédant le pas à l'intérêt historique de leur contenu. Elles sont, aujourd'hui, intimement liées à l'histoire. C'est le grenier de l'histoire, la matière première de la recherche.

Depuis les années 1830 en effet, la recherche historique vaudoise n'a cessé d'avoir recours aux documents originaux. Parmi les utilisateurs des archives à des fins historiques se trouvent les membres fondateurs de la Société d'histoire de la Suisse romande, qui transcrivirent et publièrent bon nombre de sources médiévales dans la série des *Mémoires et documents* dont le premier volume parut en 1838. Plus tard, en 1893, ce sera la *Revue historique vaudoise*, dont les nombreux articles, parus d'année en année, suscitèrent de nouvelles recherches.

Ces exemples parmi tant d'autres témoignent de l'engouement toujours croissant à faire ressortir les faits historiques contenus dans les archives. Mais les pionniers de la recherche furent confrontés à des difficultés des années durant: sans salle de consultation adéquate, ils emportaient à domicile les documents à compiler, pratique que l'archiviste Baron finit pas faire prohiber par les autorités, tout en demandant à celles-ci la création d'une telle salle, devenue indispensable. Il fallut l'attendre jusqu'à la fin du siècle passé, mais on eut en retour la délicatesse... de la chauffer en hiver!

Dès le début de notre siècle, le goût de la recherche et de la consultation d'archives s'est considérablement accru. Actuellement, la salle de lecture reçoit un public aussi varié par sa formation que par ses intérêts. Des particuliers



Anne-Lise Tombet, restauratrice d'art, au travail sur une carte du XVIIIe siècle.

– de loin les plus nombreux – suivant les traces de leurs ancêtres ou des anciens propriétaires de leur demeure, des étudiants préparant un travail de diplôme dans le domaine de l'histoire, de la géographie, de l'histoire de l'art, du droit, de l'architecture; des assistants de l'Université effectuant des recherches dans le cadre de projets du Fonds national de la recherche scientifique...

L'intérêt pour le passé d'un village, d'un château ou d'un monument historique va chaque année croissant.

Dans la salle de travail, les lecteurs disposent des inventaires de fonds librement consultables, d'une bibliothèque de plusieurs milliers de volumes y compris les publications officielles (*Bulletin du Grand Conseil*, par exemple), d'appareils de lecture de microfilms et de microfiches, dont certains sont équipés de photocopieurs. Le personnel de salle ou les archivistes les introduisent dans leurs recherches ou leur prodiguent des conseils pratiques. Et, lorsque les travaux aboutissent à une publication, les Archives cantonales remercient par avance l'auteur de leur en remettre un exemplaire pour enrichir la bibliothèque et faciliter la recherche historique.

L'intérêt du public pour cette vénérable institution a quelque chose de réjouissant. Les archivistes y voient un lien entre ce qu'ils cherchent à faire valoir et le public, si divers soit-il. Et lorsqu'une recherche aboutit, ils en apprécient la valeur et partagent la satisfaction

de l'auteur. Mais l'engouement particulier, si réjouissant soit-il, met en danger la conservation à long terme des documents. Les cartes et plans anciens, fréquemment consultés subissent une irréversible usure. Les volumes délicats s'effritent... Au souci de rester attentif à ce qu'attend un public toujours plus nombreux s'ajoute celui de léguer à la postérité un patrimoine historique tel que nous l'ont laissé nos ancêtres.

Protégeons nos originaux

Les Archives cantonales disposent d'un service de reproduction de documents soit par photocopie, microfilm ou photographie.

Cependant tout document des archives ne saurait être photocopié: des reliures trop serrées, des volumes trop grands (plans cadastraux), des parchemins, avec ou sans sceau, pour ne citer que ces exemples, ne peuvent prendre place sur un appareil à photocopier sans risque pour leur intégrité. Dans ces cas-là on peut faire appel au microfilm: la caméra 35 mm installée aux Archives permet la prise de vue par-dessus le document. Il est ensuite possible de tirer des photocopies directement du microfilm.

Comme la consultation, la reproduction d'un document demande beaucoup de respect pour celui-ci. Il n'y a donc pas d'appareil à photocopier en libre-service aux Archives: le personnel peut ainsi juger si tel document peut

être photocopié ou s'il faut recourir au microfilm. Dans certains cas, seule la reproduction photographique sera possible: un parchemin muni de son sceau par exemple.

Le microfilm est également utilisé pour la protection des documents. En effet, les pièces trop souvent consultées souffrent des nombreuses manipulations. Un microfilm peut être établi et on en tire un duplicata. Celui-ci pourra être mis à la disposition des consultants. Sept appareils de lecture, dont quatre munis d'un photocopieur, sont à la disposition des chercheurs dans la salle de travail. Quant au microfilm original, il sera conservé dans les meilleures conditions – celles proposées par la Protection des biens culturels – et pourra servir à l'établissement de nouveaux duplicatas.

L'utilisation de microfilms à la place de documents originaux a débuté aux Archives cantonales en 1977 pour les anciens registres paroissiaux et d'état civil. Les registres et minutes de notaires seront également mis à disposition des lecteurs sous forme de microfilms dans un proche avenir. D'autres séries, délicates à consulter, précieuses pour l'histoire, fréquemment examinées par des chercheurs, suivront le même chemin: onglets baillivaux – dont le microfilmage est d'ailleurs bien avancé – plans cadastraux, dont la consultation augmente chaque année. Ce travail s'étendra sur plusieurs années.

Le microfilm permet aussi de compléter les collections des Archives cantonales: des



Plaisir de la recherche et joie de la découverte aux archives communales de Vallamand.

documents concernant le Pays de Vaud déposés dans d'autres institutions ou chez des particuliers deviennent ainsi consultables à la Moulina.

Domaines de recherche préférés du public

La généalogie

Depuis plusieurs décennies, les recherches généalogiques rencontrent un engouement croissant auprès de la population. Toujours plus nombreuses sont en effet les personnes et les familles qui désirent en savoir plus sur leur origine et sur celles et ceux qui les ont précédées. Une part notable d'entre elles provient des descendants d'émigrés qui cherchent à retrouver leurs racines.

Une des affirmations qui revient le plus souvent est celle se rapportant au Refuge

huguenot, qui est devenu un véritable «mythe». En effet, à en croire lecteurs et correspondants, pratiquement chaque famille vaudoise serait issue de l'exil protestant français... ce qui est absurde. Il faut régulièrement faire le tri entre familles anciennes et familles émigrées, ce qui cause parfois bien des déceptions.

Le nouveau chercheur est d'abord mis en contact avec la bibliothèque, bien fournie sur le plan vaudois. Il sera dirigé en premier lieu sur le *Livre d'or des familles vaudoises* et le répertoire Chastellain constitué de cinq volumes dactylographiés qui regroupent les mentions des familles dans les registres paroissiaux. On lui signalera aussi l'existence du *Bulletin généalogique vaudois*, une publication annuelle du Cercle vaudois de généalogie qui présente diverses indications nécessaires quant à la recherche et publie des inventaires d'archives et d'autres articles.

Il sera ensuite aiguillé sur une série particulière dite des dossiers généalogiques. Née du besoin de rassembler les travaux dispersés et non publiés, elle réunit des notes prises par des archivistes et des recherches de lecteurs. Les services rendus par ce fonds hybride, très inégal et en constante augmentation, ne se comptent plus.

Une fois les informations préliminaires recueillies, le lecteur accèdera aux sources variées mises à sa disposition : l'état civil antérieur à 1875 consultable sur microfilms, bien sûr, mais aussi le cadastre, les registres de notaires, les manuels des consistoires, ceux des autres cours de justice, etc. Il pourra également consulter les travaux d'autres généalogistes déposés dans divers fonds privés.

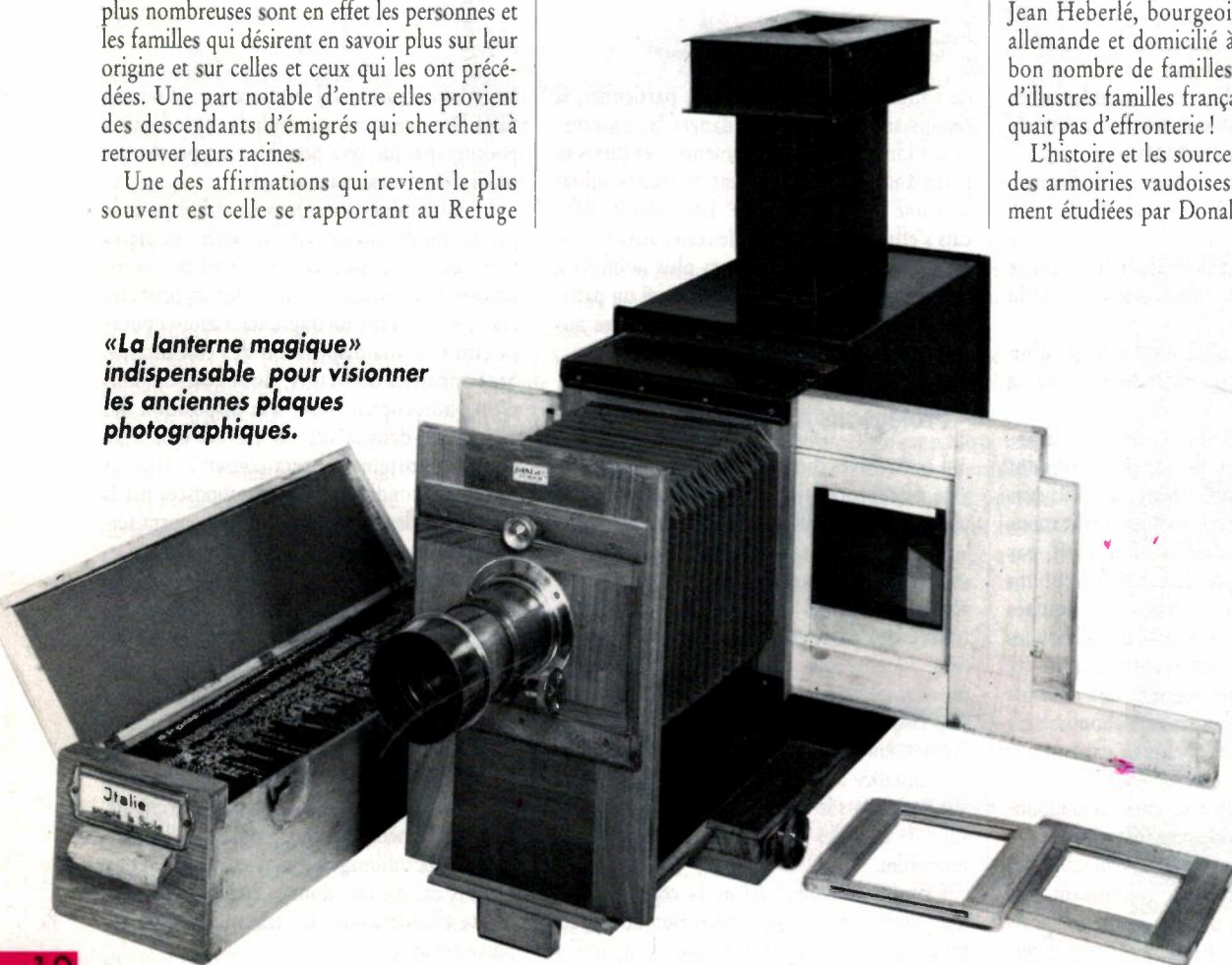
L'héraldique

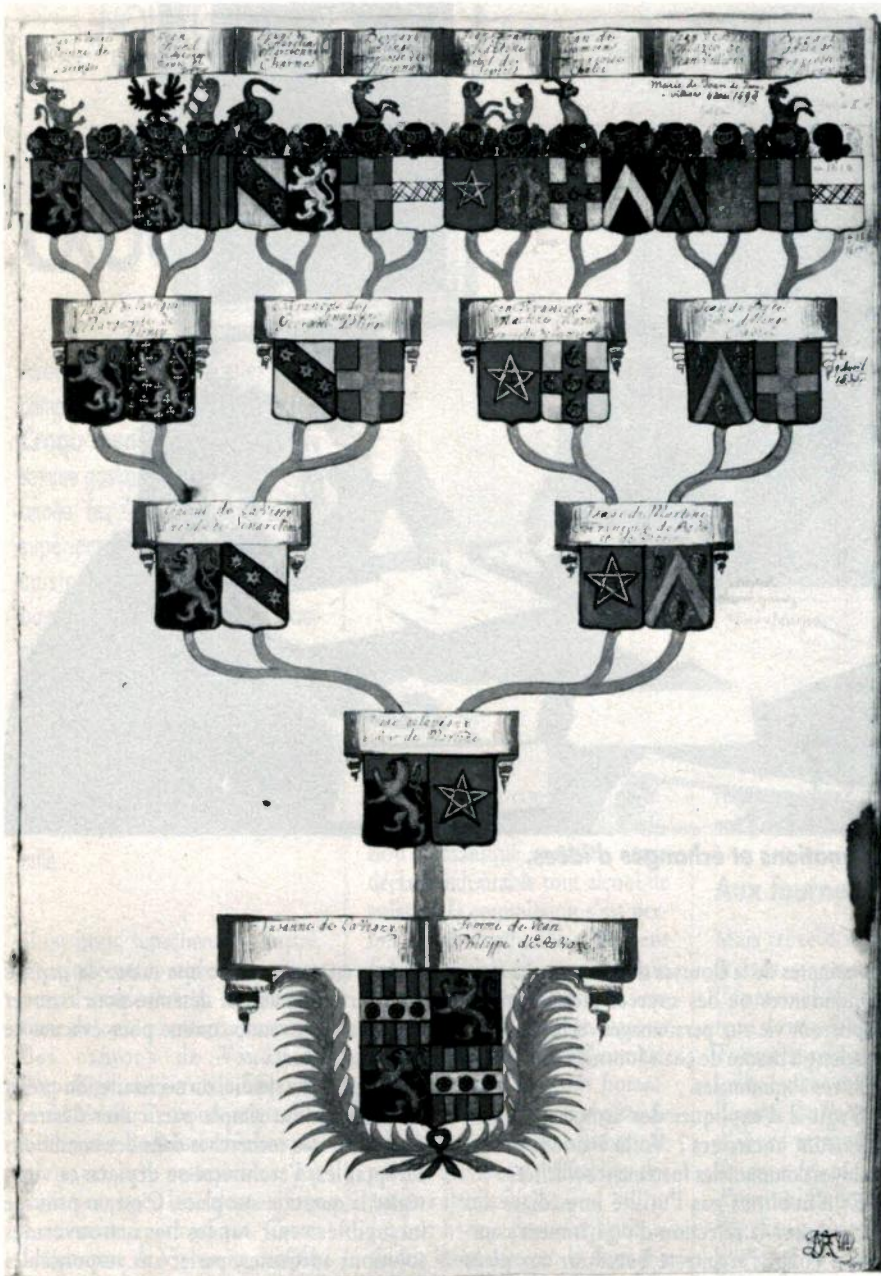
Comme l'existence de plusieurs officines en témoigne, l'héraldique ou science des blasons est toujours en vogue. Son caractère spécialisé puisqu'il concerne les armoiries familiales, en est certainement l'un des motifs. Mais ce sont aussi la variété des écus multicolores, parfois bizarrement meublés, et son langage archaïque et déconcertant, tout en étant plein de saveur, qui continuent à fasciner. Il n'est donc pas surprenant que les personnes intéressées s'adressent aux Archives pour en savoir plus.

Il convient de rappeler que le port des armoiries, d'abord réservé à l'élite, a progressivement gagné les diverses couches de la population. Son essor a été particulièrement marqué au XVIII^e siècle lorsque des officines milanaises ont inondé le pays de blasons. Aux alentours de 1800, on vit même l'arpenteur Jean Heberlé, bourgeois de Rolle d'origine allemande et domicilié à Genève, attribuer à bon nombre de familles vaudoises les armes d'illustres familles françaises, ce qui ne manquait pas d'effronterie !

L'histoire et les sources de la majeure partie des armoiries vaudoises ont été minutieusement étudiées par Donald Lindsay Galbreath

«La lanterne magique» indispensable pour visionner les anciennes plaques photographiques.





La généalogie ou la recherche de ses ancêtres, passe-temps favori de bon nombre de vaudois. Armorial de la famille de Joffrey.

dans son remarquable *Armorial vaudois* de 1934-1936. Mais certains blasons avaient échappé à sa vaste enquête et de nouvelles armoiries sont créées régulièrement. Pour compléter ce magistral travail, les Archives cantonales disposent depuis 1952 d'un fichier héraldique établi avec la collaboration des héraldistes vaudois et mis à la disposition des lecteurs qui en font la demande. Il est nourri par les nouvelles créations au fur et à mesure qu'elles leur sont communiquées.

Pour obtenir les armoiries désirées, le lecteur indique à la réception le nom et l'origine de la famille concernée et peut en établir lui-même une copie. S'il le préfère, un croquis en couleur lui sera fourni moyennant émoluments.

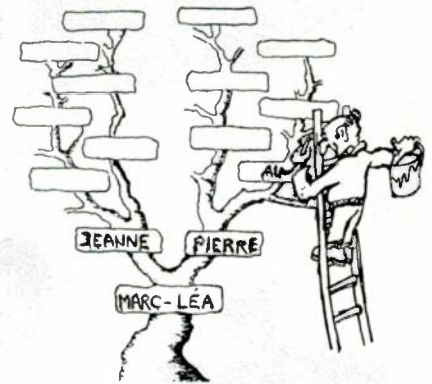
Sur le plan cantonal, les informations sont données par l'*Armorial des communes vaudoises* d'Olivier Dessemontet, dessins de Louis Nicollier. On peut aussi se procurer la *Liste des armoiries de communes et de fractions de communes* auprès de l'Economat de l'Etat, place du Château 1, Lausanne.

Sociétés et institution

La présentation des Archives cantonales vaudoises ne serait pas complète sans mentionner les deux sociétés et l'institution qu'elles abritent.

Fondée en 1902, la Société vaudoise d'histoire et d'archéologie organise régulièrement

La constitution d'un arbre généalogique ou le plus sûr moyen de remonter le fil du temps jusqu'à ses origines.



des conférences et des excursions. Elle est devenue éditrice de la *Revue historique vaudoise* qui paraît depuis 1893.

Le Cercle vaudois de généalogie est plus récent puisqu'il a été créé en 1987. Parrainé par la Société vaudoise d'histoire et d'archéologie, il constitue une section de la Société suisse d'études généalogiques. Il met également sur pied des conférences et des excursions, des cours d'introduction à la recherche et publie annuellement depuis 1988 le *Bulletin généalogique vaudois*. Ces deux sociétés ont leur siège aux Archives cantonales et leurs publications rendent d'appréciables services à leurs utilisateurs.

Depuis 1970, la rédaction des *Monuments d'art et d'histoire du canton de Vaud*, qui étudie l'histoire du patrimoine construit, est rattachée aux Archives cantonales. Elle s'occupe de réunir et de gérer l'importante documentation accumulée dans ce domaine. Depuis 1944, elle a publié quatre volumes sur Lausanne et en prépare deux autres sur Morges et Moudon. Elle s'occupe également d'expertises, d'enseignement, de collaboration à des expositions, etc.

Les archives communales ou l'histoire par le détail

Les archives communales? Que voilà donc un problème de tout repos. Des papiers, des dossiers dont la mission active est terminée. En somme, de bons serviteurs mis à la retraite. Sobres et discrets, ils ne consomment guère qu'un peu de place et beaucoup de poussière. Habités à l'obscurité de leur nouveau séjour et à l'indifférence des hommes dont ils ont soulevé les passions, pour certains d'entre eux tout au moins, ils ressurgissent parfois au détour d'une curiosité furtive ou de l'intérêt d'un historien.

Ils dorment.

C'est leur nouvelle mission. Pourtant, comme de bons chiens de garde, ce n'est que d'un oeil. Leur sommeil est assorti d'une tâche méconnue, celle d'être des témoins fidèles et authentiques d'une tranche de vie qui s'éloigne



Réunion des archivistes: transmission d'informations et échanges d'idées.

dans l'infini du temps et dont la connaissance est pourtant nécessaire à une juste compréhension de la vie d'aujourd'hui.

Les archives communales ont une grande importance par les liens qu'elles tissent entre notre passé et notre présent.

Curiosité furtive ou intérêt de l'historien ? Nous assistons actuellement à un fort engouement pour notre passé. S'agit-il de trouver le nom du lieu où l'on habite ? De baptiser des routes ou des quartiers qui verront bientôt le jour ? Les anciens plans cadastraux permettront d'exhumer des toponymes dont la signification rappelle soit la qualité d'un lieu ou un événement disparu : si les Esserts rappellent des défrichements médiévaux, ou si En Paccot évoque un lieu humide, des recherches plus approfondies seront nécessaires pour expliquer des termes moins limpides... Et ce sont les archives communales qui recèlent souvent la clé du mystère.

S'agit-il de retrouver son ancêtre ou tout simplement des liens de parenté avec des êtres chers ? Voici tout un chacun transformé en fin limier pour découvrir les traces des ancêtres disparus. La généalogie est certainement la branche parallèle à l'histoire attirant le plus de gens de tous les milieux, de toutes les origines et de toutes les formations. Ce sont les registres paroissiaux au temps de LL.EE. de Berne, relayés plus tard par les registres de l'état civil qui permettent de dresser un arbre généalogique aux multiples rameaux, mais ce seront les procès-verbaux de la Municipalité,

les comptes de la Bourses des pauvres, les correspondances ou des sources judiciaires qui donneront vie aux personnages recherchés. Le squelette a besoin de chair fournie alors par les archives communales.

S'agit-il d'expliquer des armoiries quand elles sont anciennes ? Voilà à nouveau nos archives communales fortement sollicitées.

Et n'oublions pas l'utilité immédiate des documents : la réfection d'un bâtiment communal oblige l'architecte à recourir aux plans existants et le boursier communal est parfois sollicité de présenter des pièces comptables pour défendre les intérêts communaux.

La mission des Archives cantonales vaudoises est d'aider les communes à sauvegarder ces témoins fidèles de leur passé. Elle est soutenue par des textes législatifs très clairs. La loi sur les communes du 28 février 1956, stipule que le syndic veille à la conservation et à la bonne tenue des archives communales. D'un autre côté, la loi sur les activités culturelles du 19 septembre 1978 précise que les Archives cantonales veillent, autant que possible, à ce qu'aucun document historique de valeur se trouvant en possession des communes ne coure le risque d'être perdu.

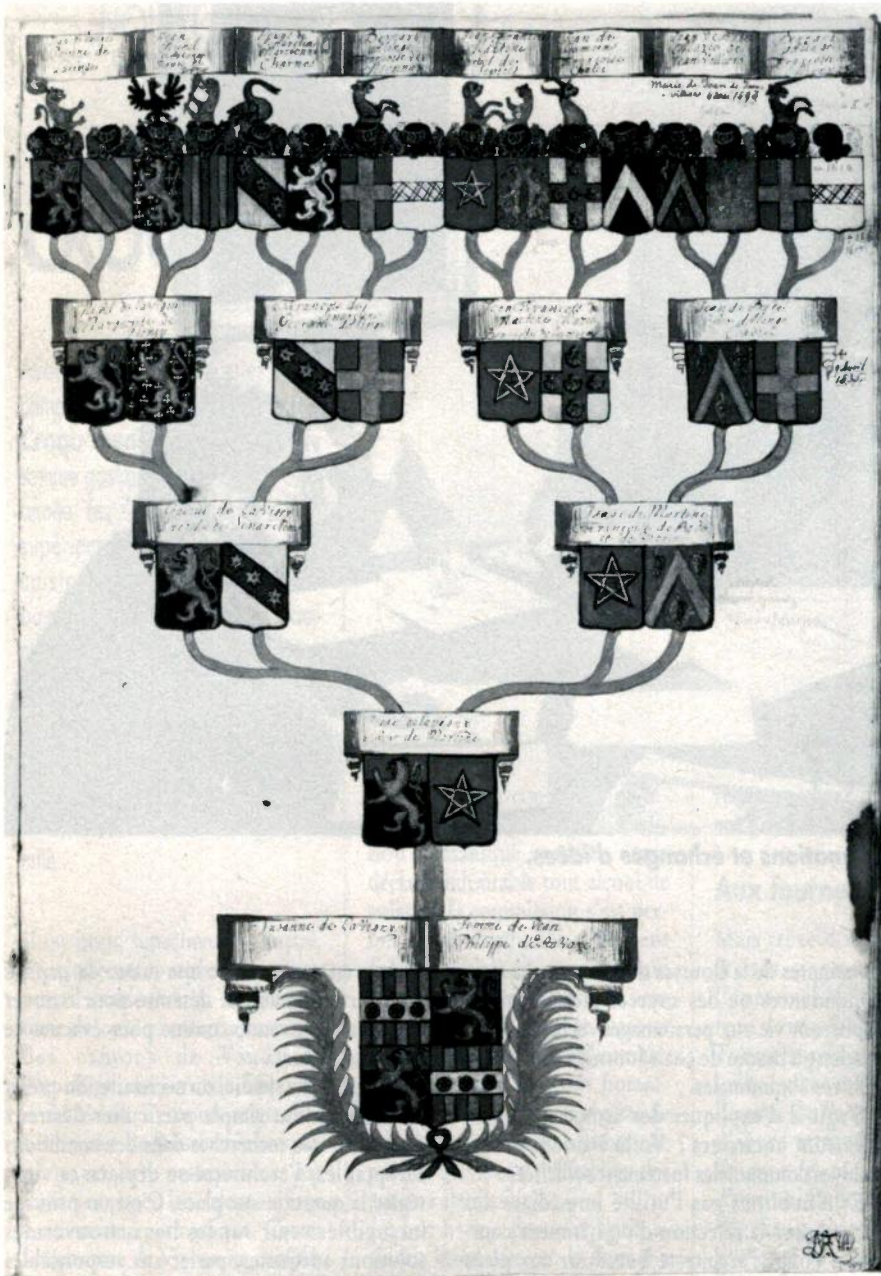
Mais l'accumulation de papiers, la réception d'un courrier hebdomadaire abondant, la surcharge administrative imposée aux secrétaires comme aux municipaux, ainsi que les déménagements successifs et le brassage des documents mettent souvent l'administration com-

munale en contact avec une masse de papiers qu'il serait tentant de détruire pour trouver une place bienvenue comme pour évacuer ce problème gênant.

A l'appel du syndic, du secrétaire, du préfet ou parfois d'un simple particulier désireux d'effectuer des recherches dans des conditions acceptables, l'archiviste se déplace et vient régler la question sur place. C'est un principe intangible : venir sur les lieux, trouver des solutions adéquates, parler aux responsables de l'administration locale. Les solutions adoptées tiennent toujours compte des particularités locales.

Les Archives cantonales apportent une aide à plusieurs niveaux : un cas fréquent réside dans les déménagements ou les réaménagements des locaux communaux. Si, d'aventure, une administration décide de construire un nouveau bâtiment ou de rénover l'ancien collège communal, l'archiviste suggère d'équiper un local sec, à l'abri du feu et de l'humidité, paré d'une bonne serrure et susceptible de conserver la même affectation le plus longtemps possible. Il n'est pas rationnel de placer les archives dans les galetas sujets aux incendies ou dans les caves, exposées aux attaques de l'humidité. Méfions-nous aussi des locaux de protection civile : en cas de conflit, il faut libérer rapidement ces abris. Seul un local de protection des biens culturels peut alors convenir à l'entreposage des archives.

L'expérience de nombreuses années a mon-



La généalogie ou la recherche de ses ancêtres, passe-temps favori de bon nombre de vaudois. Armorial de la famille de Joffrey.

dans son remarquable *Armorial vaudois* de 1934-1936. Mais certains blasons avaient échappé à sa vaste enquête et de nouvelles armoiries sont créées régulièrement. Pour compléter ce magistral travail, les Archives cantonales disposent depuis 1952 d'un fichier héraldique établi avec la collaboration des héraldistes vaudois et mis à la disposition des lecteurs qui en font la demande. Il est nourri par les nouvelles créations au fur et à mesure qu'elles leur sont communiquées.

Pour obtenir les armoiries désirées, le lecteur indique à la réception le nom et l'origine de la famille concernée et peut en établir lui-même une copie. S'il le préfère, un croquis en couleur lui sera fourni moyennant émoulement.

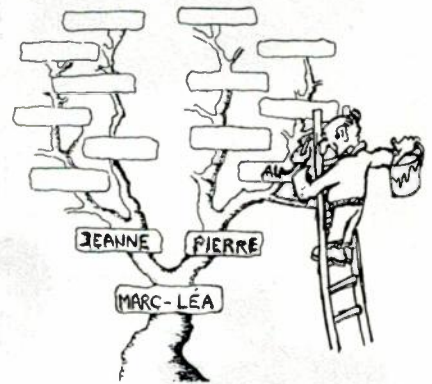
Sur le plan cantonal, les informations sont données par l'*Armorial des communes vaudoises* d'Olivier Dessemontet, dessins de Louis Nicollier. On peut aussi se procurer la *Liste des armoiries de communes et de fractions de communes* auprès de l'Economat de l'Etat, place du Château 1, Lausanne.

Sociétés et institution

La présentation des Archives cantonales vaudoises ne serait pas complète sans mentionner les deux sociétés et l'institution qu'elles abritent.

Fondée en 1902, la Société vaudoise d'histoire et d'archéologie organise régulièrement

La constitution d'un arbre généalogique ou le plus sûr moyen de remonter le fil du temps jusqu'à ses origines.



des conférences et des excursions. Elle est devenue éditrice de la *Revue historique vaudoise* qui paraît depuis 1893.

Le Cercle vaudois de généalogie est plus récent puisqu'il a été créé en 1987. Parrainé par la Société vaudoise d'histoire et d'archéologie, il constitue une section de la Société suisse d'études généalogiques. Il met également sur pied des conférences et des excursions, des cours d'introduction à la recherche et publie annuellement depuis 1988 le *Bulletin généalogique vaudois*. Ces deux sociétés ont leur siège aux Archives cantonales et leurs publications rendent d'appréciables services à leurs utilisateurs.

Depuis 1970, la rédaction des *Monuments d'art et d'histoire du canton de Vaud*, qui étudie l'histoire du patrimoine construit, est rattachée aux Archives cantonales. Elle s'occupe de réunir et de gérer l'importante documentation accumulée dans ce domaine. Depuis 1944, elle a publié quatre volumes sur Lausanne et en prépare deux autres sur Morges et Moudon. Elle s'occupe également d'expertises, d'enseignement, de collaboration à des expositions, etc.

Les archives communales ou l'histoire par le détail

Les archives communales? Que voilà donc un problème de tout repos. Des papiers, des dossiers dont la mission active est terminée. En somme, de bons serviteurs mis à la retraite. Sobres et discrets, ils ne consomment guère qu'un peu de place et beaucoup de poussière. Habités à l'obscurité de leur nouveau séjour et à l'indifférence des hommes dont ils ont soulevé les passions, pour certains d'entre eux tout au moins, ils ressurgissent parfois au détour d'une curiosité furtive ou de l'intérêt d'un historien.

Ils dorment.

C'est leur nouvelle mission. Pourtant, comme de bons chiens de garde, ce n'est que d'un oeil. Leur sommeil est assorti d'une tâche méconnue, celle d'être des témoins fidèles et authentiques d'une tranche de vie qui s'éloigne

familiale. Bien des monographies locales, dont plusieurs ornent aujourd'hui la devanture des librairies, ont vu le jour grâce à son aide dévouée et compétente.

Cette prestation vous concerne-t-elle ? Alors, n'hésitez pas à contacter les Archives cantonales vaudoises.

Archives cantonales vaudoises

DESTRUCTIONS D'ARCHIVES ET BOURLA PAPEY

Comme en témoignent de nombreux fonds anciens ou contemporains des Archives cantonales, les destructions de documents, volontaires ou non, eurent lieu de tous temps, y compris de nos jours. Les raisons en sont très variées: la guerre, l'inondation, l'incendie accidentel, l'insouciance du détenteur, l'erreur humaine, bien d'autres encore... Et combien de séries, jadis considérées comme inutiles, dont on déplore maintenant l'absence, ont passé au pilon ou aux vieux papiers, combien de parchemins ont terminé leur carrière sur des pots de confiture!

Les Bourla Papey, terme patois pour «Brûle-Papiers», figurent au nombre des agents destructeurs les plus célèbres, si bien qu'on leur attribue plus de dégâts qu'ils n'en ont commis. A l'origine de la disparition de tant de documents précieux pour la connaissance de l'histoire et des familles, ils ne sont toutefois pas responsables de tous les méfaits archivistiques qu'on leur met sur le dos, souvent par méconnaissance.

C'est au cours de la Révolution de 1798 que les redevances féodales furent abolies. Lorsque les nouvelles autorités se mirent à étudier leur rachat ou l'indemnisation des anciens propriétaires, les paysans craignirent un rétablissement des anciennes charges. Sous la conduite de plusieurs chefs dont le principal était Louis Reymond, ils se soulevèrent en bandes et mirent à sac plusieurs dépôts d'archives publics ou privés dans le courant de 1802. Leur but était de détruire les pièces cadastrales témoignant des anciens droits, et ils y réussirent en maints endroits. Ils se trompèrent aussi parfois, notamment à Yverdon où ils brûlèrent les registres de notaires! Plusieurs régions furent ainsi sérieusement touchées.

Mais s'ils ont mérité leur nom, ils sont souvent accusés de la destruction de documents qui existent encore, sur place ou dans d'autres dépôts. Que de fois n'a-t-on pas dit: «Les Bourla Papey ont passé par là» ou «Les archives ont brûlé», alors qu'il n'en est rien! Il convient donc à chaque fois de vérifier ces affirmations...

Témoignage d'un ancien syndic

Convie voici quelques mois par un groupe d'archivistes communaux qui se rencontraient à Grandson pour une journée de travail et d'étude dirigée par M. Pictet, adjoint du directeur des Archives cantonales vaudoises, je pus, à cette occasion, mesurer le chemin parcouru depuis une dizaine d'années.

En effet, c'est au début de 1980, qu'en qualité de syndic d'une petite commune vaudoise, j'acceptais l'offre des Archives cantonales de procéder à l'épuration et au classement de nos archives communales, des origines à 1950 environ.

Ces archives, c'est comme secrétaire municipal que j'avais tout d'abord eu à en rendre compte. Chaque année, lors de l'inspection préfectorale, je les affirmais classées à l'autorité de surveillance. Mais quel classement! Noyé dans un vieux mur au fond de l'armoire de la classe de couture, un coffre de fer exhalait une forte odeur de poussière un peu moisie. Ce coffre renfermait quatre gros tiroirs pleins à ras bords et pêle-mêle de rouleaux de parchemin et de papiers les plus divers, tous contemporains de l'Ancien Régime.

La période révolutionnaire et le XIXe siècle remplissaient tous les dessus des buffets de la salle de Municipalité, et ceci jusqu'au plafond. Quant au galetas, il renfermait lui aussi d'extraordinaires richesses: une succession presque ininterrompue de comptes communaux dont le cahier le plus vieux portait la date de 1559. Ainsi, toutes les recettes et les dépenses d'une communauté, qui n'avait jusque-là jamais compté 300 habitants, étaient conservées Oh! pas jalousement, mais plutôt par habitude et discipline administrative et surtout par indifférence envers ces tas de vieux papiers.

Cette indifférence a représenté la meilleure chance de nos archives communales. Peu sélectives, celles-ci comportaient pas mal de papiers sans importance que les archivistes de l'État, dans un travail en profondeur, séparèrent du bon grain. Ce bon grain, dûment répertorié, assemblé et classé, prit place dans des boîtes de carton et des armoires de fer qui représentèrent toute la dépense supportée par la commune dans cette opération, qui depuis s'est répétée dans la plupart des communes de notre district et dans beaucoup d'autres communes du canton.

D'une masse informe de papiers, est issue une source de renseignements accessibles sans trop de difficulté et de perte de temps, ceci grâce à la diligence et à l'engagement de nos Archives cantonales. De plus, l'enthousiasme a gagné les archivistes des communes moyennes qui poursuivent le travail et se perfectionnent lors des journées comme celle citée plus haut, où ils confrontent leurs expériences et leurs problèmes.

Ce vaste mouvement devrait permettre à de jeunes historiens de diriger leurs études vers des sujets qui, sans cette remise à jour au niveau des communes, restaient, faute de temps, inabordables. Il devrait aussi permettre à nos greffes municipaux d'envisager avec courage et clairvoyance l'archivage des trop nombreux documents postérieurs à 1950, qui encombrant encore leurs dossiers. Mais ça, c'est une autre histoire.

René Perdrix

Préfet du district de Grandson

Président de la Confrérie des préfets vaudois

Renseignements pratiques

Adresse:

Archives cantonales vaudoises
Rue de la Mouline 32
1022 Chavannes-près-Renens
Tél. (021) 692 35 11

Heures d'ouverture: du lundi au vendredi de 9 h. à 18 heures.

Accès:

– Transports publics: dès Lausanne-Gare, métro pour centre-ville, puis n° 18 dès la place du Flon (service toutes les 10 minutes). Arrêt «La Mouline» et dès Renens-Gare (deux services par heure, consulter l'horaire). Bus n° 10 arrêt «La Mouline».

– En voiture: par l'autoroute, direction Lausanne-Sud, sortie Université, direction «Sciences humaines», puis... «Chavannes/La Mouline».

Places de parc devant le bâtiment.

Orientation bibliographique

– *Archives. Luxe ou nécessité? La situation et les tâches des archives en Suisse*, Berne, Association des archivistes suisses et Archives fédérales, 2e éd., 1985.

– *Archives cantonales vaudoises: historique et organisation*, publié par le Service des bâtiments du Département des travaux publics du canton de Vaud, Lausanne, 1985, brochure et dépliant.

– *Guide des Archives cantonales vaudoises*, Chavannes-près-Renens, 1990, 144 p., illustrations.

– Chapuisat, Jean-Pierre, *Les archives cantonales vaudoises à la Mouline*, dans *Perspectives*, octobre 1985, pp. 1-2.

– Dessemondet, Olivier, *Histoire des archives cantonales vaudoises, 1798-1956*, Lausanne, La Concorde, 1956.

– Lipp, Vincent, *Vous avez dit mémoire? Où l'on finit par loger la mémoire d'un canton*, Mémoire présenté à l'EPFL, sous la direction de Jacques Gubler, septembre 1987, 19 p. annexes, photographies, dactylographié.